

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

DIRECTION DES ACTIONS INTERMINISTERIELLES

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

Réf. : DACI/BE/CC

Cod : ENV/AUTOR/APDELAJ

☎ 05.34.45.39.94

☎ 05.34.45.38.84

n° 140

A R R E T E
portant prorogation du délai imparti

LE PREFET DE LA REGION MIDI-PYRENEES,
PREFET DE LA HAUTE-GARONNE,
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,

Vu le code de l'environnement et notamment son article R 512-26 ,

Vu la demande présentée par la société KNAUF SUD-OUEST en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter, aux fins de régularisation, les installations sises petit chemin de la Nasques à Colomiers ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2007 prorogeant de 6 mois à compter du 07 juillet 2007 le délai susvisé ;

Attendu qu'à la date du 07 janvier 2008, il n'a pu être statué sur cette demande ;

Qu'il y a lieu, dans ces conditions, de proroger de nouveau le délai imparti ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Garonne,

A R R E T E

ARTICLE 1er - Est prorogé de 6 mois à dater du 07 janvier 2008, le délai imparti par l'article R.512-26 du code de l'environnement pour statuer sur la demande présentée par la société KNAUF SUD-OUEST.

ARTICLE 2 - Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Garonne est chargé de l'application du présent arrêté.

Toulouse, le

28 DÉC 2007

Pour le Préfet
Le Sous-Préfet, Chargé de Mission
auprès du Préfet de la Haute-Garonne

Bruno ANDRE